



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Campagne de sensibilisation sur la sécurité routière en vue de la rentrée scolaire 2020 : « Attention, nous sommes de retour. Ralentissez! »

Sorel-Tracy, le 21 août 2020 - Dans le but d'assurer la sécurité des écoliers lors de leurs déplacements dans les zones scolaires, la Sûreté du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la MRC de Pierre-De Saurel, le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy et des transporteurs scolaires de la région ont uni leur force pour mener la campagne de sécurité routière « Attention, nous sommes de retour. Ralentissez! ».

La campagne de sécurité routière « Attention, nous sommes de retour. Ralentissez! » permettra de rappeler aux automobilistes le retour en classe éventuel des élèves, mais aussi de leur rappeler l'importance de respecter la signalisation des autobus scolaires, de respecter la limite de vitesse prescrite et d'être vigilant en tout temps, surtout en zone scolaire.

Dans le contexte de la pandémie et du ralentissement de nombreuses activités, les déplacements en zones scolaires ont grandement diminué le printemps dernier. Cependant, avec la reprise des activités et le retour à l'école obligatoire pour tous à l'automne, on prévoit une augmentation des élèves qui se déplaceront à pied ou à vélo et de parents qui assureront eux-mêmes le transport de leurs enfants à l'école. Ce qui augmentera considérablement l'achalandage près des écoles. Les partenaires de cette campagne de sensibilisation sont donc préoccupés par la sécurité des enfants et des adolescents à l'approche de la rentrée scolaire 2020.

Ainsi, des panneaux portant la mention « Attention, nous sommes de retour. Ralentissez! », affichés sur des autobus scolaires, seront positionnés à des endroits stratégiques sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel. Parallèlement, une surveillance accrue aux abords des écoles sera assurée par les policiers afin d'assurer un environnement sécuritaire aux élèves et rappeler à toutes et tous l'importance d'adopter des comportements sécuritaires.

Les partenaires rappellent que la sécurité routière près des écoles et des autobus scolaires sera toujours d'actualité puisque la sécurité de nos jeunes est au cœur des préoccupations des Québécois. À ce titre, ils demandent à toutes et tous d'être vigilants en tout temps!

Rappel de quelques articles du Code de la Sécurité routière

- Article 460 - Conducteur d'un véhicule, a croisé un autobus d'écoliers alors que les feux rouges intermittents étaient en marche ou que le signal d'arrêt était actionné (200 \$ plus les frais assortis de 9 points d'inaptitude);

Québec 



MRC 
DE Pierre-De Saurel

- Article 329 - Nul ne peut circuler à une vitesse supérieure à celle indiquée par la signalisation installée. Dans une zone scolaire, du lundi au vendredi et du mois de septembre au mois de juin, entre 7 h et 17 h;
- Article 410 - Conducteur d'un véhicule routier, ne l'a pas immobilisé pour qu'un piéton engagé ou manifestant son intention de s'engager dans un passage pour piétons puisse traverser (100 \$ plus les frais).

-30-

Source : Josée-Ann Bergeron
MRC de Pierre-De Saurel
450 494-4296
jabergeron@mrcpierredesaurel.com